

ments.....” Il est ensuite question du procès contre le fermier la Brosse.

“ Le premier procès qui a été gagné contre lui en a fait naître un autre. On a laissé toucher 3000 frs auxquels le sieur Labrosse était condamné, au sieur Mars procureur contre qui maintenant il faudra avoir un nouveau procès pour les retirer. Sans compter celui qu’il lui faudra faire pour reprendre les actes du procès contre le curé de Luan⁽¹⁾ à qui on a laissé prendre 19 sentences pour ne pas accorder une chose qui lui est due, savoir la solidarité entre les codécimateurs. Ce procès et cette conduite ont paru si odieux que le Parlement a voulu mettre le procureur (le sieur Mars) en prison et par arrêt l’a menacé d’interdiction.....”

D’après M. de Latour—et c’est ce que M. De L’Orme avait déjà écrit—, les bâtiments de Maubec tombaient en ruines, il fallait les rebâtir plutôt que les réparer. “ Des réparations qui vous toucheront sans doute davantage, ce sont celles qui regardent le service de Dieu. En effet, plusieurs des églises dont le Chapitre était décimateur ou patron se trouvaient dans un état pitoyable... Il y a plusieurs moyens de rétablir les choses, car après tout il y a des fonds et même considérables.

“ 1^o Arranger les titres et les..., car autrement tout se perd... de tous côtés. (Impossible de lire le reste).

“ 2^o Mettre un intendant pour ce travail. Les ecclésiastiques en sont communément peu capables... (2).

“ 3^o La coupe des bois. J’ai retrouvé les bulles

(1) Le chanoine De L’Orme parle souvent dans ses lettres de ce procès qui lui donnait de grandes inquiétudes. “ Cette affaire, écrit-il le 20 juillet 1731, ne laissera pas de coûter considérablement par la faute de ce malheureux contre lequel, à ce que l’on m’a dit, nous ne pourrions avoir aucun recours.”

(2) Erreur ! Le Chapitre, au lieu de payer seulement son agent ordinaire, aurait été obligé de donner en plus un salaire à cet intendant. Dépense additionnelle, recette nulle.